

MON PASSEPORT AMBULATOIRE

Nom :

Prénom :

Type d'intervention :

Intervention prévue le :

Nom du chirurgien :

(L'heure de l'arrivée vous sera communiquée la veille de votre entrée, par téléphone)

ETIQUETTE PATIENT

RDV OBLIGATOIRE (Hors anesthésie locale)

Date de la consultation d'anesthésie :

Nom du médecin anesthésiste :

Bienvenue au Centre Hospitalier du Pays d'Aix,



Ce passeport contient les documents nécessaires à chaque étape administrative et médicale de votre prise en charge.

C'est pourquoi, **il doit vous suivre tout au long de votre parcours.**

Ramenez-le en consultation de pré-anesthésie et lors de votre admission dans l'Unité.

Pour vous aider à vous repérer, les pages de ce livret sont identifiées par couleur :

- Préparation et déroulement de votre journée : informations pratiques
- Mode d'emploi de la douche pré-opératoire et de la dépilation
- Les documents à compléter



Avant votre hospitalisation

Vous devez prendre un rendez-vous avec l'anesthésiste au minimum 48h avant l'intervention sur l'hôpital d'Aix-en-Provence ou sur l'hôpital de Pertuis :

- par téléphone au 04 42 33 90 02 entre 8h et 16h.
- ou par internet, sur www.doctolib.fr ou sur www.ch-aix.fr

Pour ce rendez-vous, il est impératif de remplir le questionnaire médical dans la pochette.

N'oubliez pas d'apporter les résultats des derniers bilans sanguins et vos ordonnances si vous avez un traitement.

Pour les mineurs, l'autorisation d'opérer doit impérativement être signée par les 2 parents.

Pour les incapables majeurs, l'autorisation d'opérer doit être signée par la tutelle légale.

Si les autorisations ne sont pas signées, comme demandé, au plus tard le jour de l'intervention, celle-ci sera annulée.

A l'issue de ce RDV :

Si un bilan sanguin est prescrit par l'anesthésiste, vous avez la possibilité de le réaliser au laboratoire d'analyses médicales de l'hôpital situé dans le bâtiment Cézanne au 1^{er} étage.

L'ensemble des examens et bilans demandés doit être réalisé avant votre hospitalisation en chirurgie ambulatoire.

Vous devez réaliser votre pré-admission soit :

- le jour de la consultation d'anesthésie si elle a lieu
 - à l'issue de votre consultation de chirurgie si anesthésie locale envisagée
- Cette pré-admission s'effectue auprès du bureau des entrées situé dans le bâtiment Cézanne au 1^{er} étage.

Pensez à vous munir des pièces suivantes :

- Pièce d'identité avec photo
- Carte vitale
- Carte mutuelle/Attestation CMU

Demandez à mettre à jour vos coordonnées téléphoniques.

Prévoyez de récupérer à la pharmacie le traitement post-opératoire prescrit s'il y a lieu, pour votre retour à domicile ainsi que les matériels médicaux (attelle, béquilles, etc.).

Vous serez appelé(e) la veille de votre intervention par une infirmière de chirurgie ambulatoire entre 9h et 15h.

Elle vérifiera avec vous :

- les éléments de votre dossier
- le respect des consignes médicales et chirurgicales
- l'heure à laquelle vous êtes attendu(e) en chirurgie ambulatoire

Pensez à écouter vos messages. Si vous n'avez pas été contacté(e), appelez le 04 42 33 91 94 la veille à partir de 15h pour connaître l'horaire de votre convocation.

Vous devez prendre votre douche préopératoire la veille de votre admission. La manière de la réaliser est décrite à la page suivante.

Attention : le rasage de la zone à opérer est formellement interdit 6 jours avant l'intervention.



Préparation cutanée pré-opératoire

La réalisation de la préparation cutanée pré-opératoire est une mesure nécessaire destinée à réduire le risque infectieux même si le risque 0 n'existe pas.



Enlever le vernis, couper et curer les ongles



Se mouiller le corps et les cheveux



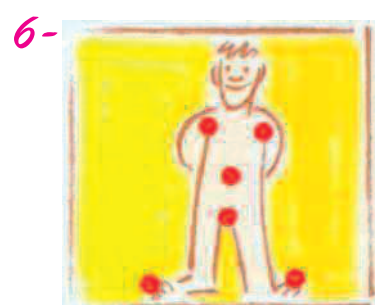
Appliquer le savon antiseptique en commençant par les cheveux



Faire mousser jusqu'à ce que la mousse devienne blanche



Laver le visage et le cou en insistant derrière les oreilles



Insister sur les aisselles, le nombril, les plis de l'aîne et les pieds



Savonner en dernier la région génitale puis la région anale



Rincer abondamment toujours de haut en bas.



Se sécher avec une serviette propre, puis mettre des vêtements

Renouveler les opérations de lavage en respectant le même protocole, puis rincer.



Le jour de votre hospitalisation

AU DOMICILE

Vous devez prendre votre seconde douche préopératoire le matin du jour de votre intervention. La manière de la réaliser est décrite à la page précédente.

Pensez à enlever vos lentilles de contact, maquillage, vernis à ongles (**y compris permanent et semi permanent**) et bijoux.

Pensez à prendre avec vous :

- votre passeport ambulatorio
- vos papiers d'identité, de mutuelle, carte vitale
- les étiquettes et la fiche de circulation délivrée lors de votre préadmission par le bureau des entrées
- les résultats d'examens : Bilan sanguin, Radiographie, Echographie, IRM, Scanner, Bilan cardiologique (si demandé par l'anesthésiste)
- votre ordonnance en cours ainsi que vos médicaments
- le matériel nécessaire (attelle, béquilles, etc.) si cela vous a été prescrit
- les feuilles de déclaration d'AT délivrées par l'employeur si vous êtes victime d'un accident de travail
- le carnet de santé pour les enfants

ACCUEIL en Chirurgie Ambulatoire

Votre pré-admission étant déjà effectuée, vous pouvez vous présenter directement auprès du personnel infirmier de chirurgie ambulatoire, 1^{er} étage du bâtiment Jacques de La Roche, à l'heure indiquée la veille par téléphone.

Vous serez installé(e) en chambre par l'équipe soignante qui vous expliquera le déroulement de la journée et débutera votre prise en charge :

- vérification de votre dossier
- vérification du respect des consignes (jeun, examen, présence d'un accompagnant etc.)
- prise des constantes (tension artérielle, pouls, etc.)
- administration d'une prémédication si prescription médicale

Dans le cadre de l'identitovigilance, un bracelet d'identification est posé à votre poignet : il permet de vérifier votre identité tout au long de votre hospitalisation et est retiré à votre sortie.

Vous devrez vêtir une tenue pour vous rendre au bloc opératoire.

VOTRE INTERVENTION

Elle se déroule au bloc opératoire dans les mêmes conditions qu'un séjour en hospitalisation complète.

Vous êtes conduit(e) au bloc opératoire par le brancardier puis installé(e) en salle d'intervention, anesthésié(e) puis surveillé(e) pendant toute la durée du geste chirurgical ou de l'examen.

Après l'intervention, vous êtes installé(e) en salle de soins post interventionnelle (salle de réveil). Vous êtes alors pris(e) en charge par l'équipe de ce secteur, sous la responsabilité du médecin anesthésiste qui décide de votre retour dans le service de chirurgie ambulatoire et détermine votre heure prévisionnelle de sortie de l'hôpital.

VOTRE RETOUR en chambre

L'équipe soignante assure la continuité des soins et votre surveillance. Selon la prescription médicale, une collation vous est proposée en chambre ou bien au salon.

Le personnel soignant mettra tout en œuvre pour assurer la prise en charge de votre douleur. Signalez-lui la survenue de la douleur afin de mettre en œuvre le traitement prévu.

VOTRE SORTIE

Il est nécessaire de respecter un délai entre la fin de votre intervention et votre départ de l'établissement. Un passage au salon « d'aptitude » est obligatoire avant votre sortie.

Le chirurgien décide, en accord avec l'anesthésiste, de votre heure de sortie. Ce n'est qu'après leur accord que vous pourrez quitter l'unité, accompagné(e) par une tierce personne.

Vos documents de sortie vous sont remis par les secrétaires ou bien par les infirmières.

Ils contiennent :

- les ordonnances de traitement
- un bulletin de sortie sur lequel est indiqué le numéro de téléphone pour joindre l'établissement 24h/24, 7j/7
- les consignes à respecter dans les premières 24h qui suivront votre retour à domicile.

Vous devez impérativement sortir accompagné(e) et ne pas rester seul(e) la première nuit.

Il vous faudra prévoir de rester hospitalisé(e) si votre état de santé le nécessitait.

Vous serez contacté(e) par téléphone le lendemain de votre intervention par une infirmière du service pour assurer la continuité des soins et répondre à vos questions éventuelles.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AUX PATIENTS AVANT UNE ANESTHESIE AMBULATOIRE

Il est important de lire attentivement ces recommandations et de demander toute explication complémentaire que vous souhaiteriez avoir, avant une intervention réalisée au cours d'un séjour hospitalier de moins de 12h et comportant une anesthésie.

Avant l'anesthésie

Prévenez toute modification de votre état de santé, y compris s'il s'agit d'une grossesse.

Le jour de l'anesthésie

Vous devez rester à jeun, durant les 6h qui précèdent l'heure prévue de l'anesthésie. Une consommation de liquides clairs est possible 2h avant l'intervention. Parlez-en lors de votre consultation avec le médecin anesthésiste.

- Vous ne devez pas consommer d'alcool, ni fumer pendant les 12 heures précédant l'intervention.
- Prenez une douche avant de vous rendre à l'hôpital.
- N'utilisez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, de façon à ne pas gêner la surveillance de votre coloration pendant l'anesthésie.
- Ne gardez pas de lentilles de contact, ni d'appareil dentaire amovible.
- N'apportez ni bijou, ni objet de valeur.
- Prévoyez qu'une personne valide et responsable vous accompagne le jour de l'intervention et la nuit suivante.

Après l'anesthésie

Une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à repartir seul(e).

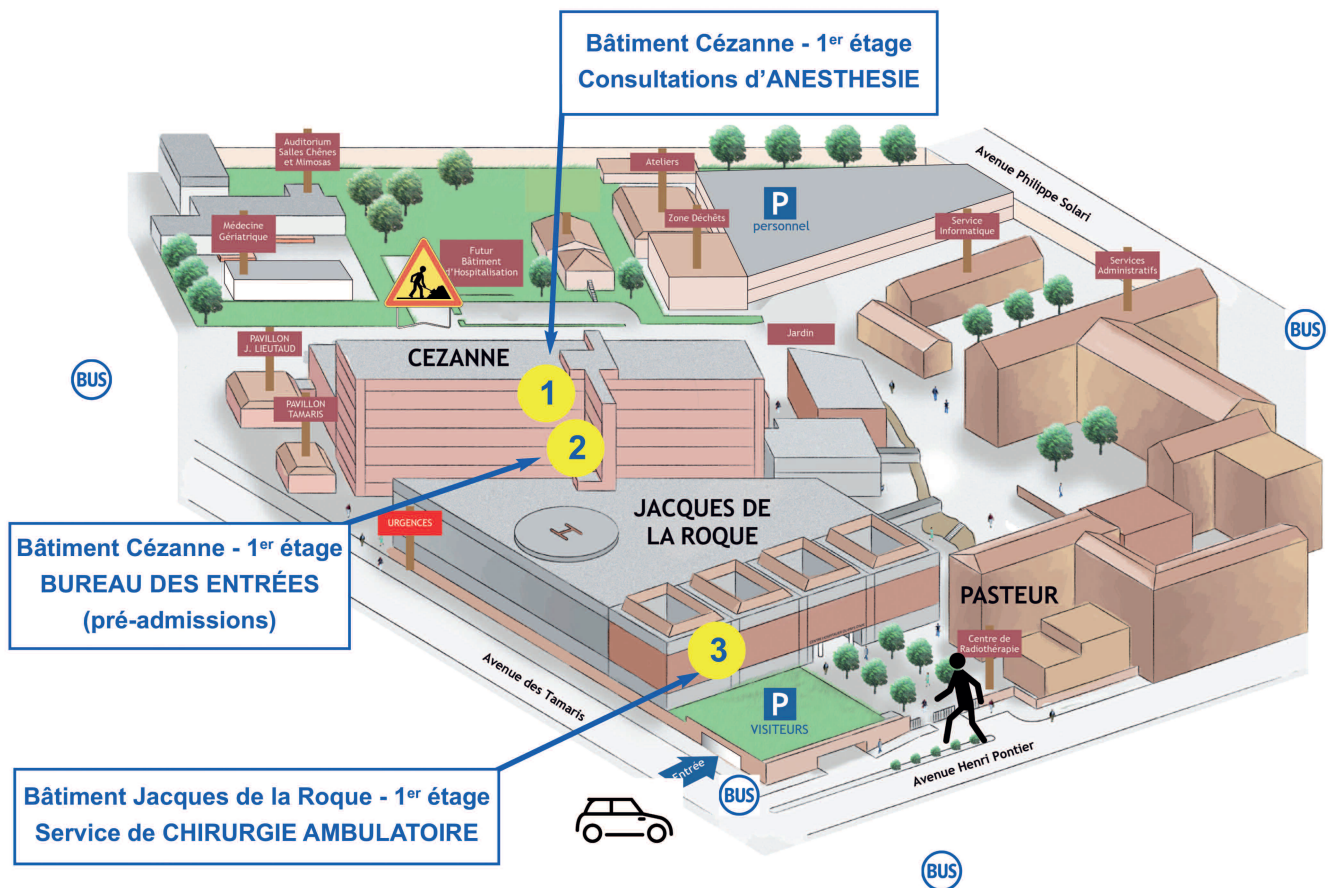
Pour les enfants, la personne accompagnante ne peut pas être celle qui conduit la voiture.

Prévoyez une personne qui restera également auprès de vous durant la nuit suivant votre intervention.

Pendant les 12 heures suivant l'anesthésie, votre vigilance peut être abaissée sans que vous ne vous en rendiez compte :

- Ne conduisez pas de véhicule.
- N'utilisez pas d'appareils potentiellement dangereux.
- Ne prenez pas de décision importante.
- Vous pouvez boire et manger légèrement. Ne prenez pas d'alcool.
- Ne prenez que les médicaments prescrits (et vos médicaments habituels si on ne vous a pas prescrit de les suspendre momentanément).

> Plan d'accès



Accès par le bus : Réseau Aix en Bus

- Ligne 7 P+R Brunet / P+R Krypton / Gare Routière - Arrêts Hôpital Pontier, Solari, Pâquerettes
- Ligne 10 Pont des Corneilles / Pont de l'Arc-Mairie - Arrêts Hôpital Pontier, Solari, Pâquerettes
- Ligne 11 Luynes Mail / Village du Soleil - Arrêt Hôpital Pontier, Pâquerettes
- Ligne 12 Couteron Eglise / Rotonde Bonaparte - Arrêt Hôpital Pontier
- Ligne M2 Cuques / Hôpital Tamaris - Arrêt Hôpital Tamaris
- Ligne M3 Piscine Y.Blanc / La Chevalière / Beauvallon - Arrêt Hôpital Tamaris

Coordonnées :

Unité de Chirurgie ambulatoire :

Téléphone : 04 42 33 91 94 - Fax : 04 42 33 91 98

Mail : chirurgie-ambulatoire@ch-aix.fr

Prise de rendez-vous en ligne avec Doctolib



Unité de Chirurgie Ambulatoire
Avenue des Tamaris 13616 Aix-en-Provence cedex 1
Tel 04 42 33 50 00 - www.ch-aix.fr

